

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET
D'ASSAINISSEMENT
DE CASTELNAU DE MÉDOC**

Exercice 2023

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX
ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU
POTABLE**

(Article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Mise en forme par la société ICARE -
Ingénieur Conseil Eau et Assainissement
109 Avenue Blaise Pascal
33160 Saint Médard en Jalles
Tél : 06 28 77 16 49
e-mail : icare.salin@gmail.com

SOMMAIRE

I - OBJET DU DOCUMENT.....	3
II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	3
II.1 - TERRITOIRE DESSERVI.....	3
II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE.....	3
II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant.....	3
II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité.....	4
II.3 - LES RESSOURCES EN EAU.....	4
II.3.1 - Les forages.....	4
II.3.2 - Les achats et ventes d'eau.....	5
II.3.3 - La production d'eau.....	5
II.3.4 - Le respect de l'arrêté de prélèvements.....	6
II.4 - LES BESOINS EN EAU POTABLE.....	6
II.4.1 - Abonnés du service.....	6
II.4.2 - Les usages de l'eau.....	7
II.5 - LE RÉSEAU DE CANALISATIONS, LES RÉSERVOIRS ET LES BRANCHEMENTS.....	8
II.5.1 - Le réseau de canalisations.....	8
II.5.2 - Les réservoirs.....	8
II.5.3 - Les branchements et les compteurs.....	8
II.6 - LES TRAVAUX ET ÉTUDES.....	9
II.6.1 - Travaux et études par le Syndicat.....	9
II.6.2 - Travaux du Déléguataire.....	9
II.7 - SYNTHÈSE.....	10
III - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE.....	10
III.1 - LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES.....	10
III.2 - LES PERFORMANCES DU SERVICE.....	11
III.2.1 - Indices concernant les réseaux.....	11
III.2.2 - Rendement du réseau et fuites.....	11
III.2.3 - Indices linéaires.....	13
III.2.4 - Indices concernant le service.....	13
III.2.5 - Les indicateurs sur la solidarité.....	14
III.2.6 - Les dégrèvements.....	15
IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE.....	15
IV.1 - TARIFICATION DE L'EAU.....	15
IV.1.1 - Préambule.....	15
IV.1.2 - La part de la collectivité.....	15
IV.1.3 - La part de l'exploitant.....	15
IV.1.4 - Les taxes et redevances.....	16
IV.1.5 - Récapitulatif.....	16
IV.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE.....	18
IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable.....	18
IV.2.2 - Compte administratif.....	18
IV.2.3 - Évolution de la dette.....	19
V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE - INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	19
ANNEXES	
A1 – RAPPORT DE L'ARS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU.....	21
A2 – FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE.....	23
A3 – INFORMATIONS AGENCE DE L'EAU SUR REDEVANCE.....	27

I - OBJET DU DOCUMENT

Un document
de synthèse
pour les élus
et les usagers

Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous.

Il est conforme à l'annexe V du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007.

Il intègre les modifications apportées par la Loi du 12 Juillet 2010, dite Loi Grenelle II.

II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

II.1 - TERRITOIRE DESSERVI

Le SIAEPA de Castelnau de Médoc, regroupe les communes de Castelnau de Médoc, Avensan, Moulis en Médoc, Listrac Médoc et Salaunes.

Situé au Nord Ouest du département de la Gironde, dans la zone dénommée "Le Médoc", il se caractérise par un habitat de type rural avec une économie tournée principalement vers la viticulture et l'exploitation forestière.

La population desservie par le réseau eau potable en 2023 est de 6 435 abonnés représentant 13 950 habitants permanent (INSEE 2021), soit 2,17 hab/abo).

Quelques abonnés sont desservis par la commune de Brach et le Syndicat alimente des abonnés de Saint Médard en Jalles à proximité de Salaunes ainsi que de Saint Laurent du Médoc.



II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE

Le Syndicat de Castelnau de Médoc a délégué la gestion de l'ensemble des équipements du réseau de collecte et de transport des eaux à la Société Véolia Eaux par un contrat de concession de type affermage renouvelé le 1^{er} juillet 2019 pour une durée de 12 ans. Ce contrat prendra donc fin le 30 Juin 2031. Un avenant a été signé en juillet 2022 pour tenir compte de l'évolution du service dont le nouveau surpresseur de Salaunes.

Ainsi, l'entretien et l'exploitation du service incombent à l'exploitant (désigné aussi sous le nom de délégataire), tout comme le renouvellement des matériels électriques et mécaniques. Pour sa part, la Collectivité organise et finance l'extension, le renouvellement ou le renforcement du réseau et de tous les ouvrages de génie civil du service.

La répartition des tâches est donc la suivante :

II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant

Gestion des abonnés :	Mise en service des branchements – Établissement du contrat – Remise du règlement du service; Accueil des usagers; Relève des compteurs; Émission des factures, traitement des réclamations et contentieux;
Gestion du service :	Fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages; Astreintes; Traitement des informations et réparation des fuites; Mise en service des nouvelles canalisations et des ouvrages de traitement; Analyses et suivi de la qualité de l'eau; Manipulation des vannes pour coupures ou travaux.
Renouvellement :	Des installations électriques, des télégestions, des pompes; Des portes, clôtures, portails, peintures des ouvrages; Des compteurs, des branchements; Des installations de traitement hors génie civil.
Divers :	Fourniture et mise à jour des plans;

Accueil du public à
Castelnau :

Mardi et jeudi de 9 h
à 12h

Service permanent
05 61 80 09 02
Site internet :
www.eau.veolia.fr

Une répartition
des tâches entre
le gestionnaire
et la collectivité

Maintenance et assistance pour la sectorisation
Campagne de recherche des fuites;
Participation à l'élaboration des programmes d'investissement;
Avis sur les raccordements futurs dont lotissements.

II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité

Investissement : Financement des travaux d'extension et renforcement des ouvrages et des canalisations;
Mise aux normes des ouvrages lors des modifications de la réglementation;
Déplacement des conduites.

Renouvellement : Des ouvrages de génie civil;
Des canalisations et ouvrages accessoires.

Il est précisé que les poteaux d'incendie et les prises accessoires sont à la charge des communes et non du Syndicat conformément aux articles L223-32 du Code des Collectivités.

II.3 - LES RESSOURCES EN EAU

II.3.1 - Les forages

Le syndicat dispose de 4 forages : L'Hospice 3 à Castelnau, Villegeorges à Avensan et les 2 nouveaux forages de Macavin (Castelnau). Les forages réellement utilisés sont ceux de L'Hospice 3 et de Macavin.

Les caractéristiques principales des forages en service sont les suivantes :

Nom	L'Hospice 3	Macavin 1	Macavin 2
Commune	Castelnau	Castelnau	Castelnau
Code BSS	0778X0033	08023X0084	08023X0086
Date mise en service	1969	2017	2017
Profondeur	129 m	75,20 m	66 m
Nappe captée	Éocène Moyen	Oligocène centre	Oligocène centre
Débit nominal (m³/h)	100	40	40
Débit journalier autorisé	2 000 m³/j	800 m³/j	800 m³/j
Débit annuel autorisé*	720 000 m³/an	292 000 m³/an	292 000 m³/an
Débit exploitation (m³/h)	80 à 100	40	40
Périmètre de protection	Oui	En cours	En cours
Utilisation	Permanent	Permanent	Permanent

* : selon arrêté de production de 2016

Le forage de la Pailleyre a été comblé en 2020 selon les recommandations de l'ARS.

Le forage de Villegeorges n'est normalement plus utilisé, sauf en cas de besoins exceptionnels comme les pointes estivales ou une intervention sur le forage de L'Hospice. Il est cependant maintenu en état par des prélèvements hebdomadaires afin d'assurer un potentiel redémarrage rapidement en cas de besoin. L'eau de ce forage présente des taux de fer et fluor au-dessus des normes. En 2023, il a été produit 932m³, pour 3 656 m³ en 2022, uniquement pour le maintien en état du forage. L'eau n'est pas injectée dans le réseau de distribution

Des études menées par le Syndicat et le SMEGREG ont permis la création d'une nouvelle ressource sur le site de la station de Macavin (limite Castelnau et Salaunes) avec 2 nouveaux forages. Ces forages sont opérationnels depuis 2017. Cependant, les capacités de ressources deviennent insuffisantes en raison de l'augmentation importante de la population. Il est prévu de rechercher une ressource supplémentaire sur le site de Macavin.

Fin décembre 2022, le préfet a pris un nouvel arrêté d'autorisation global de prélèvement. Celui-ci apporte des contraintes supplémentaires en limitant les prélèvements par nappe selon le tableau ci-dessous :

Commune	Forage	Nappe	Débit max	Volume jour	Volume an	Volume par nappe	Volume global autorisé
Castelnau	Macavin 1	Oligocène	40 m³/h	800 m³/j	292 000 m³/an	584 000 m³/an	1 040 000 m³/an
Castelnau	Macavin 2	Oligocène	40 m³/h	800 m³/j	292 000 m³/an		
Castelnau	Hospice 3	Éocène	100 m³/h	2 000 m³/j	720 000 m³/an	470 000 m³/an	
Avensan	Villegeorges	Éocène	125 m³/h	2 500 m³/j	470 000 m³/an		

On constate donc une limite forte sur l'utilisation du forage de Hospice 3.

5 forages dont 3
assurent
l'alimentation du
Syndicat.

Deux nouveaux
forages à Macavin
en 2017 et arrêt de
ceux de La
Pailleyre et
Villegeorges

Un arrêté de
prélèvement
restrictif, surtout
pour le forage
Hospice 3

Les capacités de celui de Villegeorges ne peuvent pas être exploitées à cause de la présence de fluor au-delà des normes. Les 2 forages captant la même nappe il ne pourrait pas y avoir de cumul sur l'année mais seulement une utilisation partielle des 2 forages.

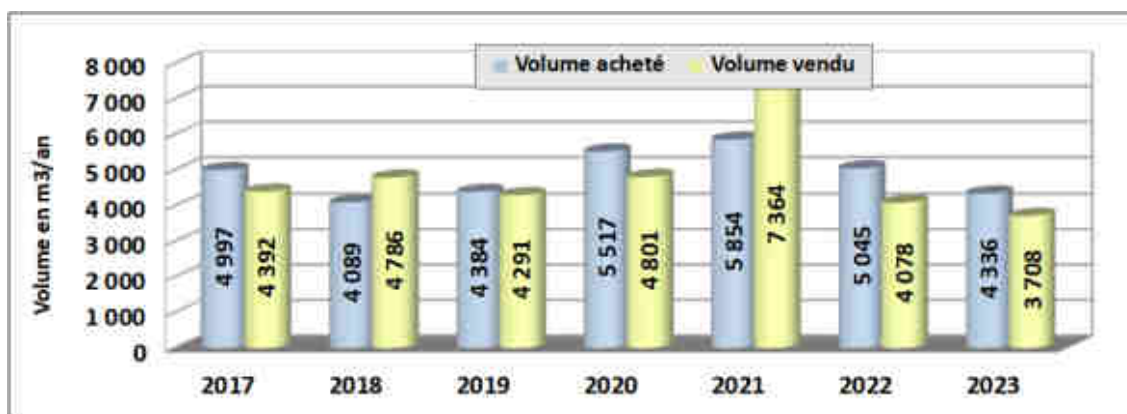
II.3.2 - Les achats et ventes d'eau

Pour compléter les besoins en eau, en cas de problèmes ou de travaux sur l'un des services, il existe aussi une possibilité d'achat ou de vente d'eau avec les Syndicats ou Communes voisins.

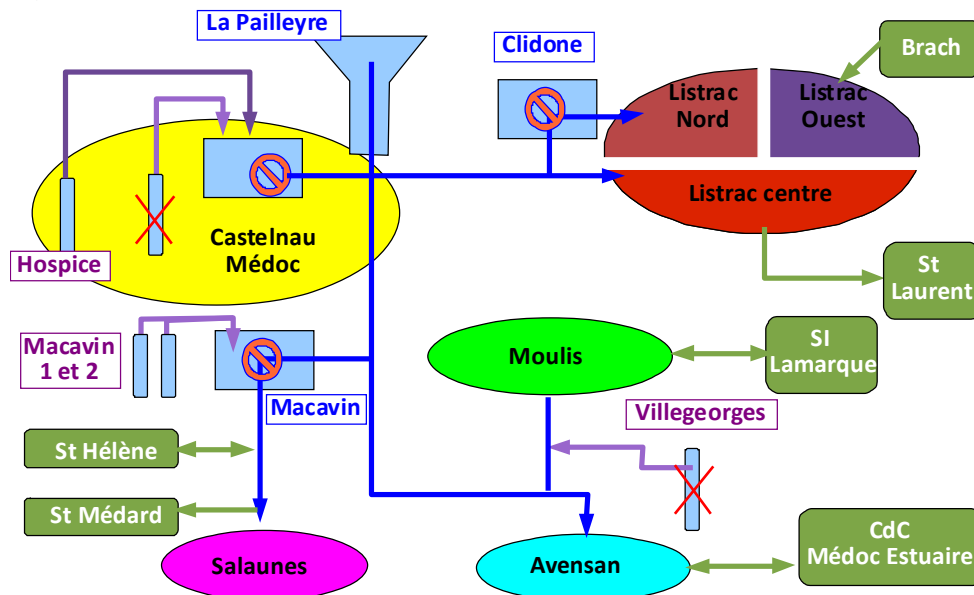
Ces achats et ventes font l'objet de conventions, dont certaines sont obsolètes.

En 2023, il a été acheté 4 336 m³ à la commune de Brach, soit une baisse de 14 % par rapport à 2022 (5 045 m³). Cet achat correspond à 10 à 12 m³/jour. Le volume annuel qui augmentait chaque année de 4 000 m³ en 2018 à près de 6 000 m³ en 2021 redescend avec une baisse de 25 % en 2 ans. Aucun autre achat à d'autres collectivités.

Les ventes aux communes de Saint Médard en Jalles (Bordeaux Métropole) et Saint Laurent du Médoc ont représentées respectivement 870 et 2 838 m³ cette année (930 et 2 692 m³ en 2022). Les volumes vendus se stabilisent après la forte augmentation de 2021. En février 2023, la liaison vers St Hélène a été ouverte pour remplir en secours leur réservoir (pas d'indication du volume livré).



Le synoptique du réseau est le suivant :



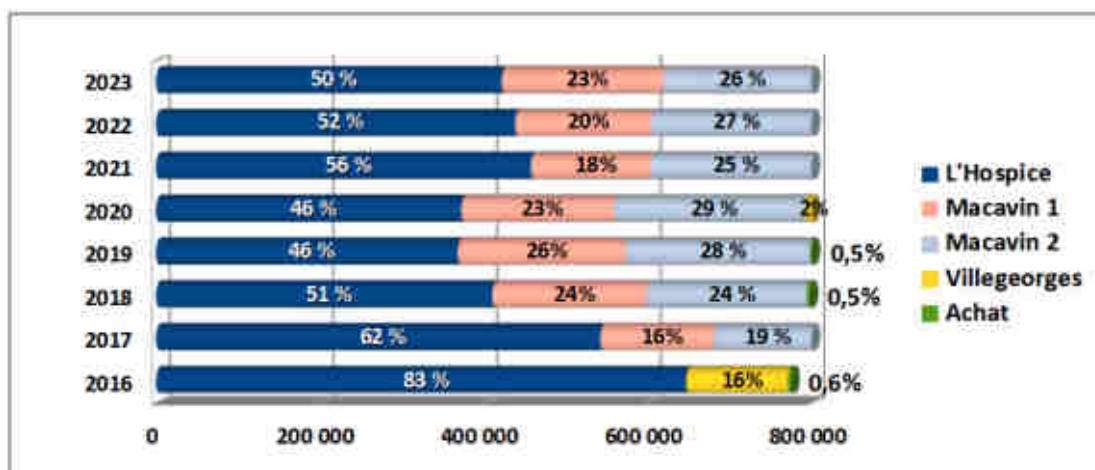
II.3.3 - La production d'eau

La production d'eau est la suivante (en m³/an) :

Une utilisation à égalité du forage de l'hospice et du cumul des 2 forages de Macavin
Arrêt sauf maintenance de Villegeorges

Volume produit	Macavin 1	Macavin 2	L'Hospice	Villegeorges	Achat d'eau		TOTAL
	Castelnau	Castelnau	Castelnau	Avensan	Brach	Autres	
2015			609 596	149 970	4 928	0	762 494
2016			646 957	123 835	4 478	0	773 270
2017	138 101	169 031	542 110	25 619	4 997	0	877 858
2018	188 681	194 972	410 226	965	4 089	0	797 968
2019	205 017	225 346	367 945	1 977	4 384	0	802 692
2020	185 576	233 864	372 307	13 629	4 384	0	807 760
2021	146 303	205 846	457 323	3 685	5 854	0	817 011
2022	165 614	226 185	438 126	3 656	5 045	0	836 626
2023	196 373	216 888	421 686	932	4 336	0	839 283
Variation 2022/2023	18,6%	-4,1%	-3,8%	-74,5%	-14,1%	/	0,3%
Part du total	23,4%	25,8%	50,2%	0,1%	0,5%		
Total des forages : 835 879 soit 99,48 %							

Une utilisation similaire du forage de l'Hospice et des 2 forages de Macavin. Une très faible variation de la production par rapport à 2022.



On remarque donc à partir de 2017 l'arrivée des forages de Macavin avec une réduction des autres sources d'eau potable. La répartition est presque de 50/50 entre les deux ressources principales. La production totale flirte avec les 840 000 m³ par an, avec une petite tendance à l'augmentation.

II.3.4 - Le respect de l'arrêté de prélèvements

Les données sont les suivantes :

Forage	Nappe	Volume 2023	Limite autorisation par forage		Limite autorisation par nappe		Limite autorisation globale	
		m3/an	m3/an	Ratio	m3/an	Ratio	m3/an	Ratio
Macavin 1	Oligocène	196 373	292 000	67,3 %	584 000	70,8 %	1 040 000	80,4 %
Macavin 2	Oligocène	216 888	292 000	74,3 %				
Hospice 3	Éocène	421 686	720 000	58,6 %	470 000	89,9 %		
Villegeorges	Éocène	932	470 000	0,2 %				

Le service a donc utilisé 80 % de sa capacité réglementaire maximale et 90 % de son autorisation de prélèvement dans la nappe Éocène par le forage de l'Hospice 3.

II.4 - LES BESOINS EN EAU POTABLE

II.4.1 - Abonnés du service

La population de 13 950 habitants permanents (Données INSEE 2021) représente **6 441 abonnés** dont 4 abonnés non domestiques et 6 pour d'autres collectivités.

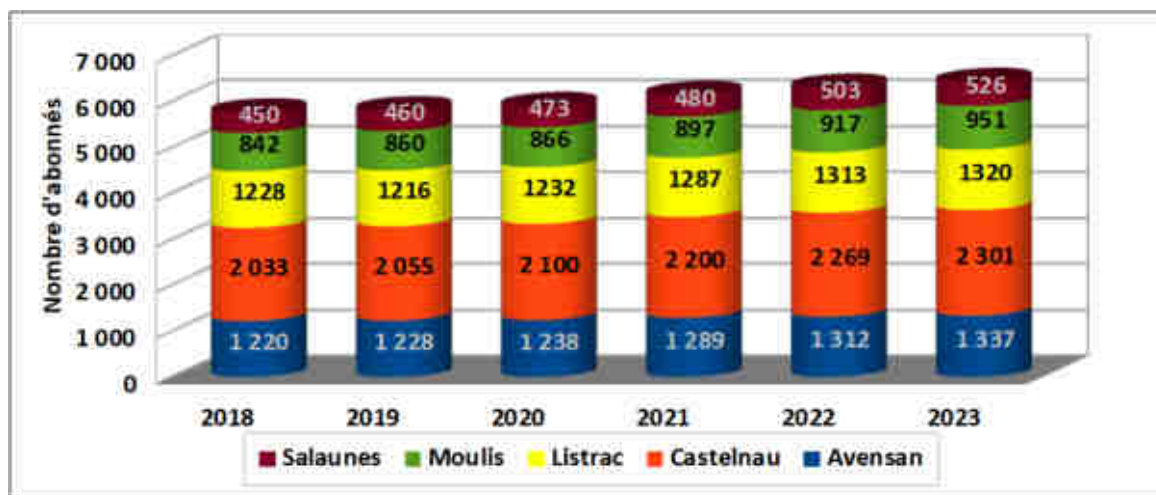
Par rapport à 2022 (6 320 abonnés), on constate une augmentation de 121 abonnés soit + 1,9%. Cette valeur est en légère baisse par rapport aux augmentations fortes des dernières années.

Une faible marge réglementaire pour l'utilisation du forage de l'Hospice

Une augmentation de +2,6 % du nombre d'abonnés par rapport à 2021 soit + 161 abonnés pour un total de 6 320 abonnés

Cette augmentation varie de +4,6% à Salaunes à 0,5% sur Listrac.

L'évolution est la suivante :



Pour 2023, une consommation totale autorisée de 662 649 m³ dont 658 228 m³ pour les abonnés du Syndicat, soit environ 1 800 m³/j. On note une baisse de 3 % des consommations

II.4.2 - Les usages de l'eau

Le volume comptabilisé sur la relève (361 jours d'intervalle moyen) en 2023 représente **651 015 m³** (685 278 m³ en 2022). **La valeur consommée ramenée à une année civile est de 658 228 m³** (679 691 m³ en 2022) auxquels il faut ajouter 2 781 m³ utilisés pour les besoins du service et 1 640 m³ utilisés sans compteur (dont défense incendie) pour un total de **662 649 m³/an** (682 924 m³/an en 2022 soit - 3%).

Les volumes facturés en 2023 comportent 628 941 m³ vendus à des abonnés domestiques (97,2%), 14 564 m³ à des abonnés non domestiques (2,2%) et 3 708 m³ (0,6%) vers d'autres services (vente en gros) pour un total de 647 213 m³. En dehors de la consommation des abonnés non domestiques qui augmente de 25 %, les chiffres montrent une baisse globale de l'ordre de 3,4 % des consommations. On retrouve ce phénomène sur de nombreux services.

On obtient les valeurs suivantes :

Volume en m³/an sauf indication	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Volume mis en distribution	770 265	786 627	781 009	795 797	805 572	1,2 %
Volume consommé autorisé	623 686	743 924	662 680	682 924	662 649	-3,0 %
Volume total comptabilisé	619 312	739 330	657 651	679 691	658 228	-3,2 %
Nombre d'abonnés	5 825	5 915	6 159	6 320	6 441	1,9 %
Consommation moyenne /abonné	106,3	125,0	106,8	107,5	102,2	-5,0 %
Pertes et non comptabilisés	150 953	47 297	123 358	116 106	147 344	26,9 %
Pertes et non comptabilisés	414 m3/j	130 m3/j	338 m3/j	318 m3/j	404 m3/j	26,9 %

Une consommation moyenne de 102 m³/an/abonné, en baisse

On note en 2021 une diminution forte de la consommation sans diminution de la production, ce qui se traduit par une forte augmentation des pertes et non comptabilisés. Le décalage de la relève a entraîné des valeurs erronées en 2019 et 2020 avec des rendements artificiellement élevés. En 2022, la consommation remonte mais baisse en 2023 malgré un nombre d'abonnés plus élevé.

La répartition sur les communes du Syndicat des volumes vendus (volumes réellement facturés y compris les dégrèvements ou corrections des factures) est la suivante pour 2023 :

	Avensan	Castelnau	Listrac	Moulis	Salaunes	TOTAL
Volume vendu	137 505	206 044	132 452	98 408	69 095	643 504
Volume année	172 136	257 937	165 810	123 192	86 497	805 572
Abonnés	1 337	2 301	1 320	951	526	6 435
Ratio m3/abonné	128,7	112,1	125,6	129,5	164,4	125,2

La moyenne se situe donc à 126 m³/an/abonné avec des variations de 112 à Castelnau à 163 à Salaunes. Ces valeurs sont assez élevées par rapport à d'autres collectivités.

II.5 - LE RÉSEAU DE CANALISATIONS, LES RÉSERVOIRS ET LES BRANCHEMENTS

II.5.1 - Le réseau de canalisations

Le réseau fait actuellement environ 291,8 km dont 235,45 km de canalisations de distribution, 0,5 km d'adduction et 56,4 km de branchements. Le réseau a augmenté par mise à jour des plans et des extensions.

Le délégataire signale les prestations suivantes concernant le réseau :

Un réseau de 291,8 km dont 235 km de canalisations de distribution et 56 km de branchements

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Compteurs remplacés	33	27	2 921	1 840	225	458	103,6%
Branchements neufs	80	70	71	92	66	68	3,0%
Fuites sur canalisation	14	21	13	15	9	17	88,9%
Fuites sur branchement	8	2	26	8	8	8	0,0%
Fuites sur compteur	80	64	118	106	91	65	-28,6%
Total des fuites réparées	106	90	162	131	115	115	0,0%
Linéaire de recherche de fuites	6 275	1 581	21 592	24 905	8 740	160 303	1734,1%

On constate en 2023 :

- Un nombre de réparation de fuites qui reste bas. Les fuites sur les compteurs restent à des valeurs élevées. Ces fuites sont réparties sur le Syndicat, sans secteurs plus impactés.
- Un linéaire de recherche de fuites important et qui ne donne pas des résultats probants. Il y a probablement un problème de méthodologie. Le délégataire a concentré ses recherches sur la commune d'Avensan.

Les éléments de la sectorisation montrent les fuites les plus importantes sur le centre de Castelnau et le secteur de Listrac-Moulis-Avensan, avec des débits nocturnes élevés.

II.5.2 - Les réservoirs

Les réservoirs du Syndicat sont les suivants :

Une capacité de stockage de 2 400 m³ soit environ une journée de consommation moyenne

Les capacités des réserves ont augmentées avec la mise en service du surpresseur de Salaunes.

Cette nouvelle capacité de stockage représente environ une journée moyenne de consommation.

Tous les réservoirs ont été vidangés, lavés et désinfectés par l'exploitant une fois par an (Janvier 2024).

Commune	Localisation	Volume	Type
Castelnau	La Pailleyre	1 000 m ³	Sur tour
Castelnau	La Pailleyre	200 m ³	Au Sol
Castelnau	Macavin	200 m ³	Au Sol
Listrac	Clidones	500 m ³	Au Sol
Salaunes	Salaunes	500 m ³	Au Sol
TOTAL		2 400 m³	

II.5.3 - Les branchements et les compteurs

Action	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation en nombre	Variation en %
Nombre total d'abonnés domestiques	5 777	5 825	5 905	6 149	6 320	6 431	111	1,8%
Nombre de compteurs	6 200	6 267	6 400	6 574	6 696	6 822	126	1,9%
dont compteurs actifs	5 799	5 850	6 025	6 176	6 341	6 460	119	1,9%
Nombre de compteurs remplacés	33	27	2 921	1 840	225	458	233	103,6%
Nombre de branchements	5 797	5 867	5 932	6 024	6 090	6 157	67	1,1%

Une augmentation de l'ordre de 100 à 150 abonnés par an depuis des années.

Un nombre important de compteurs remplacés en 2020 et 2021 dans le cadre de la mise en place de la télé-relève. Cependant, cette dernière aurait dû être en place en juillet 2021 avec le remplacement de la totalité des compteurs. Le cumul de 2020 à 2023 conduit à un total de 5 444 compteurs remplacés sur les 5 850 actifs en 2019. Il manque encore le renouvellement de 406 compteurs soit 7 % des compteurs.

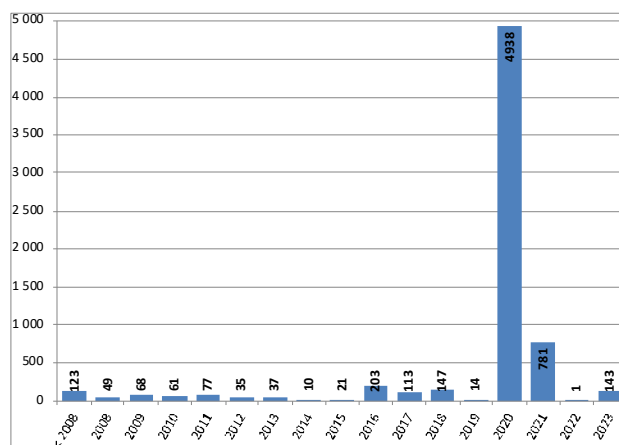
La signature tardive (fin 2023) des conventions de déploiement devrait permettre un déploiement total de la télé-relève en 2024.

Un parc de compteurs récent par la mise en place de la télé-relève

Un rajeunissement du parc compteur par la mise en place de la télé-relève avec près de 90 % des compteurs de moins de 5 ans.

Age des compteurs	< 5 ans	6 à 10 ans	11 à 15 ans	> 15 ans	Total
Nombre	5 877	494	278	172	6 821
% du total	86,2%	7,2%	4,1%	2,5%	100,0%

On constate la mise en place de la télé-relève a rajeuni fortement le parc des compteurs avec une majorité de compteurs de moins de 5 ans et un âge moyen de 4,8 ans.



Pas de branchements au plomb recensé

Le délégataire précise qu'il n'a pas recensé de branchement au plomb ce qui ne signifie pas pour autant que les installations des particuliers soient dépourvues de canalisations au plomb.

II.6 - LES TRAVAUX ET ÉTUDES

II.6.1 - Travaux et études par le Syndicat

Exercice	Description	Type	Montant
Travaux ou études réalisés en 2023 (ou antérieur)			
2021	Création du surpresseur de Salaunes	Travaux	138 500 €
2021	Extension secteur Peyssoup à Listrac	Travaux	100 000 €
2022	Renforcement Giron et Médrac Moulis	Travaux	150 000 €
2023	Extension secteur Godebargue à Salaunes	Travaux	150 000 €
2023	Renforcement Chemin de la Forêt à Avensan	Travaux	315 000 €
2023	Desserte AEP STEP – Moulis	Travaux	42 000 €
Travaux ou études projetés en 2024 ou suivant			
	Extension Champs de la Croix – Listrac	Travaux	
2024	Réhabilitation des bâtiments de La Pailleyre	Travaux	165 000 €
2024	Nouveau forage Macavin3	Travaux	160 000 €
2024	Déferisation La Pailleyre	Travaux	650 000 €
2024	Nouvelles ressources complémentaires (SMEGREG)	Étude	220 000 €
?	Dé-fluoration Villegeorges si pas nouvelle ressource		

II.6.2 - Travaux du Délégataire

Au titre du contrat, le délégataire a réalisé les travaux suivant en premier investissement :

- Renforcement des pompes de reprise de la Pailleyre
- Renouvellement des compteurs avec mise en place de la télé relève

Au titre de la garantie de service, le délégataire a aussi procédé aux renouvellements suivants depuis 2019 :

- Pompe du forage de l'Hospice
- Compresseur de Macavin
- Télégestion du compteur de sectorisation d'Avensan
- Ballon de surpression des reprises de La Pailleyre

II.7 - SYNTHÈSE

L'exercice 2023 se caractérise par :

Nombre d'abonnés :	6 441 soit + 121 abonnés
Volume prélevé sur l'année civile :	835 879 m³ (augmentation de 0,3%).
Volume mis en distribution :	805 572 m³ (hausse de 1,2%)
Volume consommé autorisé :	662 649 m³ (baisse de 3,1 %).
Consommation moyenne :	102 m³/an/abonné soit 280 l/j/abonné
Longueur de réseau :	235 km et 56 km de branchements
Études lancées :	Création du forage Macavin 3 Déferrisation de la Pailleyre
Travaux réalisés :	Reprise de Salaunes Périmètres de protection

III - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE

III.1 - LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES

L'eau destinée à la consommation humaine fait l'objet de nombreuses analyses pour en vérifier la conformité aux normes et permettre de livrer aux consommateurs une eau saine, c'est-à-dire sans odeur, sans couleur et exempte de toutes bactéries pathogènes ou d'éléments indésirables.

L'eau du SIAEPA provient de forages profonds dans la nappe de l'Eocène et de l'Oligocène (Macavin). Tous ces forages disposent désormais d'un périmètre de protection avec les procédures terminées, ce qui conduit à un indice d'avancement de protection de la ressource de **80%** (Données ARS).

L'eau est déjà de très bonne qualité, et doit seulement subir un traitement de déferrisation (suppression du fer sur Macavin) et de chloration pour être distribuée. Cette chloration a pour fonction de tuer les bactéries qui proliféreraient dans les réseaux. Même si l'exploitant vise à réduire au maximum les désagréments du goût et de l'odeur, le taux minimum à maintenir doit respecter la réglementation pour éviter tous risques de contamination. Pour limiter les odeurs de chlore, en particulier dans l'eau de boisson, il est conseillé de remplir une carafe d'eau et de la laisser reposer environ 30 minutes avant de la boire. De même, il est préférable de laisser couler la première eau du matin pour un usage autre que la boisson (WC, douche, vaisselle..) pour réduire les mauvais goûts.

L'eau produite et distribuée fait l'objet de nombreuses analyses à la fois par l'exploitant (auto-contrôle) et par l'ARS. Plus de 80 paramètres sont analysés. Les rapports d'analyse sont à la disposition de tous les usagers par affichage sur les panneaux municipaux ou le site de l'ARS. En 2023, la réglementation a ajoutée des mesures de nouveaux paramètres comme les chlorates, les PFAS et quelques autres molécules.

Le rapport de synthèse annuel établi par l'ARS est joint au présent document et transmis avec l'une des factures.

Pour l'année 2023, les résultats sont les suivants :

Paramètres	Origine	Nombre d'analyses	Conformité		
			Nombre	%	Réglementaire
Bactériologiques	ARS	35	35	100%	100,0%
	Exploitant	264	264	100%	
Physico-chimique	ARS	39	38	97,4%	97,4%
	Exploitant	496	487	98,2%	
TOTAL		834	824	98,8%	

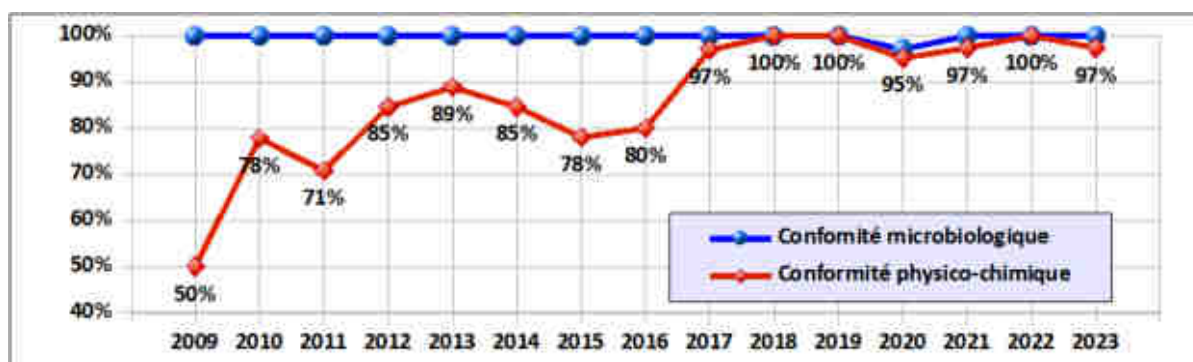
Ces résultats sont bons. Il n'est constaté qu'une seule non conformité sur la teneur en CVM avec une valeur de 0,56 µg/l pour une limite à 0,50 µg/l

L'évolution de la conformité est la suivante :

Une eau issue de forages profonds, déferrisée et chlorée

Le contrôle de 80 paramètres de qualité

Une eau distribuée de bonne qualité avec 100% de conformité bactériologique et 97,4 % physico-chimique selon l'ARS



Par ailleurs les analyses indiquent l'absence de nitrates et de pesticides et une dureté de l'eau de l'ordre de 20,5°F, soit une eau moyennement calcaire pouvant justifier l'utilisation d'adoucisseur d'eau pour les seuls usages ménagers. L'ARS précise que dans ce cas l'alimentation en eau de boisson et de cuisine doit se faire à partir d'un robinet non traité.

Les analyses de l'ARS ou du délégataire ont montré d'autres problèmes soumis uniquement à références de qualité :

- ❖ 4 mesures sur 23 avec un taux trop élevé de CVM sur Listrac et Avensan avec des améliorations après la modification des purges automatiques.
- ❖ 5 dépassements en fer à Castelnau avec des valeurs jusqu'à 0,7 mg/l pour une limite à 0,2.
- ❖ 3 mesures montrant une eau déséquilibrée sur Macavin (eau agressive)
- ❖ 1 mesure de turbidité à Castelnau
- ❖ Il a été constaté des valeurs trop fortes en chlorates sur l'eau achetée à Brach. Il s'agit d'un défaut de traitement à la javel corrigé depuis mi 2023 par l'installation de chlore gazeux.

La présence de CVM ou de fer sur certains secteurs

III.2 - LES PERFORMANCES DU SERVICE

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 a précisé les éléments mesurant la performance des services d'eau qui doivent être présentés dans le rapport annuel. Les valeurs des indices du présent document sont conformes à ce texte ainsi qu'aux recommandations du SAGE nappes profondes. Il n'a été repris dans le texte du rapport que le résultat des calculs des indices, ceux-ci étant détaillés en annexe.

Nota : Les valeurs de 2020 sont anormales en raison d'une modification des dates de relèvement. Les indications de 2020 et 2021 sont donc parfois supprimées pour ne pas créer une distorsion dans les analyses.

III.2.1 - Indices concernant les réseaux

Depuis 2004, les plans du réseau ont été intégrés à un Système d'Information Géographique (SIG), ce qui permet à l'exploitant de mettre à jour directement les plans sur informatique.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de **100 sur un total possible de 120** (voir annexe). Ce bon résultat devrait s'améliorer avec le suivi du réseau lié à la sectorisation. Il manque la connaissance de la localisation des branchements et la mise en œuvre d'un plan de renouvellement.

Le **taux moyen de renouvellement** de la conduite sur 5 ans est égal à 0,19 %, avec les travaux menés en 2023.

L'indice de sectorisation transmis par le Conseil Départemental est de **60 %** après avoir été pendant 2 ans à 100 %. Cette valeur moyenne est le résultat d'une panne trop longue sur le débitmètre entre les secteurs 1 et 2 entraînant un taux de fonctionnement de seulement 87,4 %.

III.2.2 - Rendement du réseau et fuites

Avec 805 572 m³ mis en distribution et 662 649 m³ consommés autorisés dont 658 228 m³ par les abonnés, le **rendement primaire** du réseau est de **81,7 %** et le **rendement net** est de **82,3 %** (pour 85,9 % en 2022 et 85 % en 2021). Ce dernier chiffre indique que environ 18 % de l'eau introduite dans le réseau, soit environ 143 000 m³ d'eau par an, est perdue sous forme de fuites ou de prélèvements non comptabilisés (vol, défense incendie,...). Le rendement du réseau revient aux valeurs de 2019 après une amélioration en 2021-2022.

Il est rappelé que les données de 2020 étaient biaisées en raison d'une période de relèvement anormalement longue.

Une bonne connaissance du réseau

Un indice de sectorisation en baisse à 60%

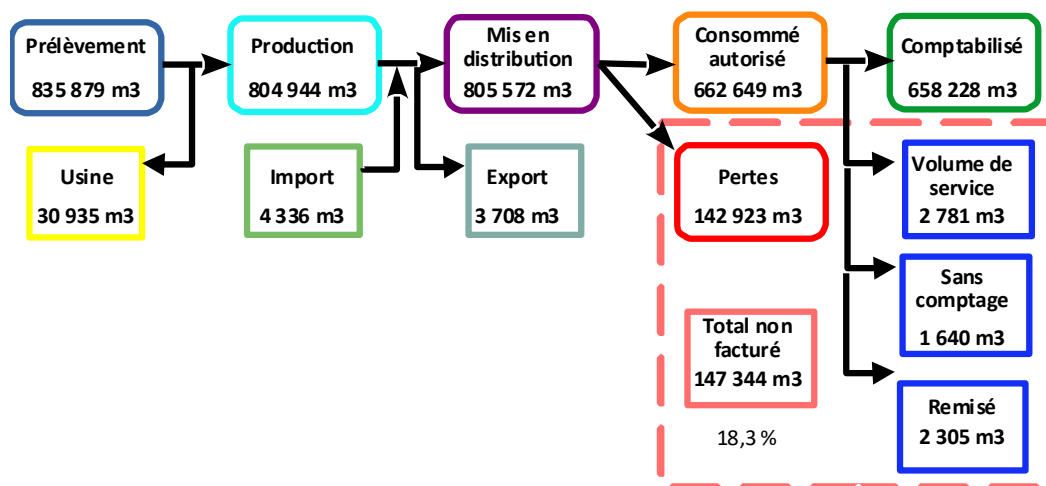
Un rendement du réseau de 82,3 %, en légère baisse

Pour 2023, une consommation totale autorisée de 662 649 m³ dont 658 228 m³ pour les abonnés domestiques du Syndicat

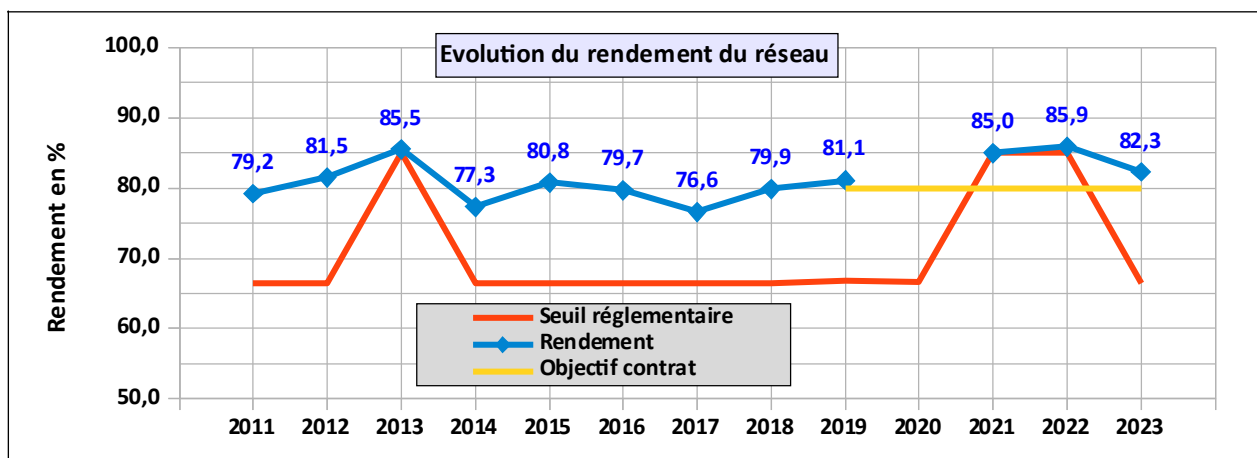
	2021	2022	2023	Evolution
Volume annuel prélevé	813 157 m ³ /an	833 581 m ³ /an	835 879 m ³ /an	0,28%
Volume annuel produit	782 519 m ³ /an	794 830 m ³ /an	804 944 m ³ /an	1,27%
Volume vendu aux abonnés	657 651 m ³ /an	679 691 m ³ /an	658 228 m ³ /an	-3,16%
Volume vendu selon décret	662 680 m ³ /an	682 924 m ³ /an	662 649 m ³ /an	-2,97%
Nombre d'abonnés	6 159	6 320	6 441	1,91%
Volume par abonné domestique	108 m ³ /an	108 m ³ /an	103 m ³ /an	-4,79%
Rendement primaire	84,2%	85,4%	81,7%	-4,33%
Rendement net	85,0%	85,9%	82,3%	-4,19%
Volume des pertes	118 329 m ³ /an	112 873 m ³ /an	142 923 m ³ /an	26,62%
Volume non compté	123 358 m ³ /an	116 106 m ³ /an	147 344 m ³ /an	26,90%
Longueur du réseau	231 km	233 km	236 km	0,96%
Indice linéaire des pertes	1,40 m³/j/km	1,33 m³/j/km	1,66 m³/j/km	25,42%
Respect du décret 27/01/12	Oui	Oui	Oui	
Indice linéaire des VNC	1,46 m³/j/km	1,36 m³/j/km	1,71 m³/j/km	25,74%

On constate que la production est en hausse mais la consommation en baisse. On confirme donc que les valeurs de 2020 sont erronées et que les chiffres de 2022 et 2023 sont plus conformes au fonctionnement du Syndicat.

La consommation des abonnés est donc d'environ **103 m³/an/abonné**, comparable aux valeurs précédentes hors 2020.



Le rendement suit la courbe suivante. On constate qu'il reste meilleur que le minimum réglementaire et qu'il s'améliore régulièrement par rapport aux années 2017-2019 (année 2020 anormale). Il respecte aussi la valeur limite du contrat de 80 %.



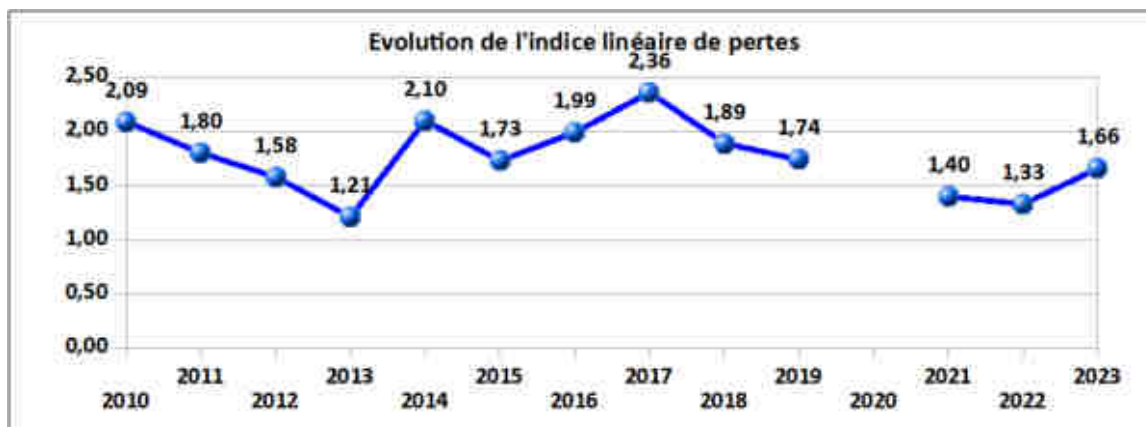
On confirme que le rendement de 2020 est anormalement haut.

III.2.3 - Indices linéaires

Cependant, il est préférable de regarder l'**indice linéaire de pertes** qui représente le volume d'eau perdu dans le sol chaque jour par kilomètre de réseau et qui est plus représentatif de l'état du réseau.

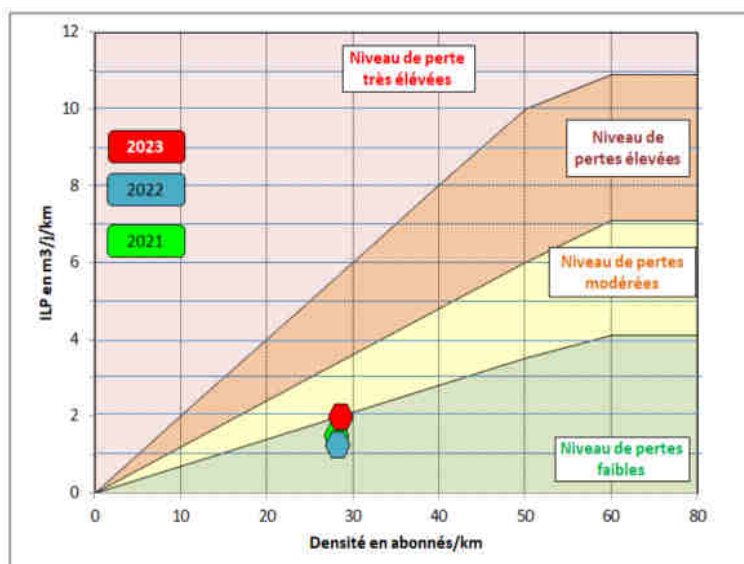
Cet indice est de **1,33 m³/jour/km** (1,40 en 2018 et 1,74 en 2019 ; valeur 2020 anormale).

Un Indice Linéaire de Pertes (ILP) de 1,66 m³/j/km, en hausse



La valeur de 2023 montre une légère hausse de cet indicateur après une amélioration de cet indice avec une diminution régulière depuis 2017.

Sur le graphique du SAGE Nappe Profonde de Gironde, on constate que le classement est en « pertes faibles » depuis 2019.



III.2.4 - Indices concernant le service

Des coupures non programmées stables

Avec 20 coupures d'eau non programmées (15 en 2021 et 10 en 2022), le **taux d'occurrence des coupures non programmées est de 1,55 pour 1000 abonnés**. Ce taux retrouve la valeur de 2021.

Les données de l'exploitant ne permettent pas de faire un point précis des abonnés concernés par ces coupures, ni de leur durée. Le chiffre est donné par excès car pour chaque coupure, il est considéré que l'ensemble des abonnés est concerné.

Action	2019	2020	2021	2022	2023	Variation en nombre	Variation en %
Nombre total d'abonnés domestiques	5 825	5 915	6 149	6 310	6 431	121	1,9%
Nombre de demandes d'abonnement	539	702	652	658	559	-99	-15,0%
Taux de clients mensualisés	53,10%	55,30%	56,9%	59,1%	61,4%	2,3%	3,9%
Taux de clients prélevés hors mensualisation	14,60%	14,00%	13,8%	14,0%	14,1%	0,1%	0,7%
Taux de mutation	9,40%	12,00%	10,7%	10,5%	8,8%	-1,7%	-16,2%

On note des chiffres en baisse en 2023 par rapport aux années précédentes sauf pour le taux de mensualisés.

Le taux de clients mensualisés représente près de 61,5% des abonnés auquel se rajoute 14 % de clients qui sont prélevés pour un total proche de 75 % des clients qui sont prélevés, ce qui est plutôt satisfaisant pour limiter les impayés.

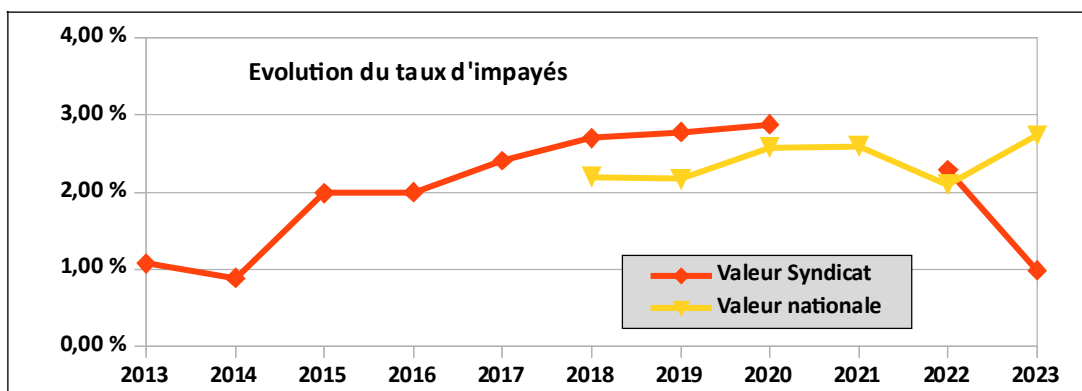
Très peu de
réclamations
retenues

Le délégataire recense **10 réclamations écrites** (15 en 2021 et 6 en 2022) de la part d'usagers ce qui conduit à un taux de réclamation de **1,55 pour 1 000 abonnés**. La méthode de recensement des réclamations par le délégataire lui est particulièrement favorable.

Pour les nouveaux branchements ne nécessitant pas de travaux, le gestionnaire doit intervenir dans un délai de 24 h et pour les nouveaux branchements avec travaux, ce délai est porté à 15 jours après accord du futur abonné et obtention des autorisations. L'exploitant indique avoir respecté ces délais dans 100 % des cas pour les 539 branchements ouverts.

Un calcul des
impayés de 0,98 %,
en forte baisse

Pour le service de l'eau, le délégataire indique un montant d'impayés en fin d'année de 2023 est égal à 12 183 € correspondant à des factures non honorées soit par départ des abonnés avant règlement, soit par retard de paiement d'abonnés, soit pour de réels problèmes de précarité des abonnés concernés. **Le taux d'impayés est ainsi de 0,98 %** du chiffre d'affaires global du service. Ce taux est en forte baisse par rapport à 2022 (2,29%) et très en dessous de la valeur nationale.



III.2.5 - Les indicateurs sur la solidarité

Le FSL a été utilisé de la manière suivante :

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de dossiers déposés	15	51	20	14	19
Nombre de dossier retenus				2	11
Montants de l'aide					
Délégataire	699,00 €	864,00 €	839,00 €	545,00 €	523,90 €
Collectivité (eau et Asst.)	2 488,03 €	5 382,08 €		223,24 €	466,22 €
Total de l'aide	3 187,03 €	6 246,08 €	839,00 €	768,24 €	990,12 €
Volume vendu	726 186	704 607	651 620	670 244	647 213
Indicateur P109.0	0,004	0,009	0,001	0,001	0,002

Des actions pour
les plus démunis

Montant versé par collectivité

Nombre d'abonnés	5 777	5 857	6 005	6 159	6 310
Valeur de la redevance	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23
Total redevance	1 328,71 €	1 347,11 €	1 381,15 €	1 416,57 €	1 451,30 €

Le délégataire indique aussi que 62 clients ont obtenu un échéancier de paiement, valeur dans la fourchette basse des données de 2016 à 2021.

L'utilisation des "chèques eau" est la suivante :

Une montée en
puissance de
l'utilisation des
chèques eaux

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de dossiers	1	6	17	16	38
Montant de l'aide	137,13 €	1 202,42 €	3 499,76 €	2 493,53 €	6 628,32 €
Dotation	2 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Reste sur l'année	1 862,87 €	2 797,58 €	500,24 €	1 506,47 €	-2 628,32 €
Cumul du compte	1 862,87 €	4 660,45 €	5 160,69 €	6 667,16 €	4 038,84 €

On constate une montée en puissance de ce dispositif avec des prises en charge de l'ordre de 50 à 675 € par dossier. En 2023, l'utilisation est supérieur à l'abondement annuel.

III.2.6 - Les dégrèvements

Comme prévu par la Loi Warsmann ainsi que dans les cas validés par le Syndicat, le délégataire applique des remises sur facture pour les abonnés entrant dans les critères d'applications.

Ces remises sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

	Remises sur fuite Warsmann						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre	12		7	47	27	21	14
Volume	5 693 m ³		4 367 m ³	16 407 m ³	13 966 m ³	7 087 m ³	2 305 m³
Ratio	474		624	349	517	337	165
Délégataire	1 585,50 €		1 694,40 €	7 271,58 €	2 358,00 €	3 343,86 €	1 107,00 €
Syndicat	2 755,41 €		2 113,63 €	7 940,99 €	2 513,88 €	3 430,10 €	1 190,67 €
TOTAL	4 340,91 €		3 808,02 €	15 212,57 €	4 871,88 €	6 773,96 €	2 297,67 €

Des remises sur
fuites limitées et
en baisse

On constate donc une remise d'environ 1 200 € pour le délégataire et le Syndicat.

La moyenne des remises porte sur un volume de 165 m³ (340 m³ en 2022 et 520 en 2020) avec un dossier proche de 700 m³ mais beaucoup de dossiers inférieurs à 100 m³. On peut peut être voir ici un des impacts de la télé-relève et des alertes fuites.

Il est aussi indiqué 1 dossier de remise hors loi Warsmann pour 39 € et 39 m³.

IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

Conformément à la réglementation, les tarifs sont présentés au 1^{er} janvier de chaque année, sans tenir compte réellement de leur date d'application comme par exemple avec le nouveau tarif défini par l'avenant de juillet 2022.

IV.1 - TARIFICATION DE L'EAU

IV.1.1 - Préambule

Le tarif payé par chaque abonné comprend une part pour la collectivité, une part pour l'exploitant et des taxes (TVA et Agence de l'Eau).

Chaque abonné paye deux factures pour l'eau potable :

- une facture prévisionnelle basée sur une estimation à partir des consommations de l'année précédente. Avec le nouveau contrat et le déploiement de la télé-relève, cette facture sera aussi sur relevé.
- une facture définitive lors de la relève des compteurs et qui comprend la prime fixe du second semestre ainsi que la part variable correspondant au volume réellement consommé, diminué du volume pris en compte pour la première facturation.

Pour les abonnés qui disposent d'un raccordement aux réseaux d'assainissement collectifs, la facture comprend aussi la part revenant au service de l'assainissement collectif.

IV.1.2 - La part de la collectivité

La part pour la collectivité sert à couvrir les frais financiers des investissements (emprunts, prévisions pour les réalisations futures,...) ainsi que le fonctionnement du Syndicat. Ce prix est fixé annuellement par délibération de la collectivité en fonction des besoins.

Pour les années 2022 à 2024, le Syndicat a fixé les tarifs suivants :

2023	Prix au 1er janvier 2022	Prix au 1er janvier 2023	Prix au 1er janvier 2024	Variation 2023/2024 en %	Variation en valeur
Abonnement	24,00 €/an	24,00 €/an	24,00 €/an	0,00%	0,00 €/an
Consommation	0,4840 €/m ³	0,4840 €/m³	0,4840 €/m ³	0,00%	0,0000 €/m ³

Il est précisé que le tarif est identique à celui décidé par la collectivité au 1^{er} juillet 2007 lors de la signature de l'ancien contrat. Par délibération en date du 24 juin 2019, le tarif à compter du 1^{er} juillet 2019 a été reconduit quasiment à l'identique (part fixe évoluant de 23,56 à 24,00 €/an).

IV.1.3 - La part de l'exploitant

Conformément au contrat d'affermage, la part de l'exploitant comprend aussi une part fixe et une part proportionnelle. Cette redevance sert à couvrir les frais d'exploitation.

Deux factures par
an pour le service
de l'eau
Une relève des
compteurs en
décembre et juin

Une augmentation
limitée de la part
fixe du Syndicat
depuis le 1^{er} juillet
2019

L'augmentation annuelle suit une formule de calcul qui intègre des paramètres d'évolution du coût de l'énergie, des salaires et des travaux. Elle est fixée par le contrat d'affermage qui lie l'exploitant au Syndicat.

En 2020, c'est le nouveau tarif du contrat, la révision se faisant aussi en juillet. En 2021 on observe une augmentation de 1,18 % conforme aux clauses contractuelles et de 1,42 % en 2022. Pour 2023, se rajoute à la clause d'actualisation l'impact de l'avenant de juillet 2022.

En conséquence les tarifs de la part exploitant au 1^{er} janvier sont:

2023	Prix au 1er janvier 2022	Prix au 1er janvier 2023	Prix au 1er janvier 2024	Variation 2023/2024 en %	Variation en valeur
Abonnement	22,58 €/an	23,86 €/an	24,24 €/an	1,59%	0,38 €/an
Consommation	0,4720 €/m ³	0,5210 €/m³	0,5300 €/m ³	1,73%	0,009 €/m ³

IV.1.4 - Les taxes et redevances

La facture comprend aussi deux redevances et une TVA. Le service de l'Eau Potable étant un service à caractère industriel et commercial, il est soumis à une **TVA de 5,5%**.

La "**Redevance préservation des ressources en eau**" est perçue par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer les investissements nécessaires à la préservation et à l'amélioration de la qualité des Eaux. Cette redevance est fixée annuellement par l'Agence de l'Eau et non par la collectivité. Des indications complémentaires sont données sur la fiche jointe en annexe.

La "**taxe de lutte contre la pollution**" est également prélevée par l'Agence de l'Eau pour les communes qui disposent d'un assainissement collectif. Cette redevance sert à financer les études et les investissements en matière d'eau et d'assainissement.

2023	Prix au 1er janvier 2022	Prix au 1er janvier 2023	Prix au 1er janvier 2024	Variation en %	Variation en valeur
Préservation	0,0754 €/m ³	0,0650 €/m³	0,0660 €/m ³	1,54%	0,0010 €/m ³
Lutte pollution	0,3300 €/m ³	0,3300 €/m³	0,3300 €/m ³	0,00%	0,0000 €/m ³

On constate donc une stabilité des redevances de l'Agence de l'Eau. Il est précisé que les modalités de ces redevances vont évoluer fortement à partir du 1^{er} janvier 2025 avec la prise en compte d'une redevance sur la consommation d'eau potable et une autre sur la performance du service d'eau potable tenant compte de l'ILC et de la connaissance des réseaux.

IV.1.5 - Récapitulatif

Comme le demande la réglementation, il est présenté une facture type pour une consommation annuelle de 120 m³/an, ce qui correspond à la moyenne nationale pour une famille de résidents permanents (données INSEE).

Il est rappelé qu'il s'agit de la facture avec les tarifs au 1^{er} janvier de l'année alors que les changements de tarifs se font au 1^{er} juillet. Ainsi la facture réellement payée par les abonnés sera intermédiaire entre les indications des 2 années successives.

On constate que la forte augmentation en 2020 du fait du nouveau contrat et de l'augmentation des redevances de l'Agence de l'Eau disparaît en 2021 par la baisse importante de la même redevance de l'Agence de l'Eau. On revient à un tarif proche de celui de 2018. En 2021 la hausse modérée du tarif du délégataire est compensée par la baisse des redevances Agence de l'Eau. On revient en 2023 au tarif de 2020 puis une petite augmentation conjoncturelle en 2024.



Il est rappelé que les révisions de prix intervenant au mois de juillet, une véritable facture sur une année civile devrait intégrer 2 tarifs successifs.

Une modification importante du tarif lors de la renégociation du contrat en juillet 2020 puis une hausse faible contractuelle et l'impact de l'avenant en juillet 2022

Des redevances de l'Agence de l'Eau stables

En 2020, l'application du nouveau contrat amène à un tarif de 227,92 €/an soit 1,90 €/m³.

En 2021 et 2022, le tarif du délégataire augmente légèrement mais les redevances de l'Agence de l'eau diminuent fortement conduisant à compensation. Le tarif 2022 est de 220,18 €, soit un prix moyen de 1,83 €/m³

En 2023, l'impact de l'avenant conduit à un montant de 227,73 € soit 1,90 €/m³.

En 2024, la petite augmentation contractuelle de la part exploitant amène à un montant de 229,40 € TTC et un tarif de 1,91 €/m³ de la facture 120 m³.

2023	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Variation en % 2023/2022	Variation en % 2024/2023
Part collectivité					
Abonnement	24,00 €/an	24,00 €/an	24,00 €/an	0,00%	0,00%
Consommation	0,4840 €/m3	0,4840 €/m3	0,4840 €/m3	0,00%	0,00%
Part exploitant					
Abonnement	22,58 €/an	23,86 €/an	24,24 €/an	5,67%	1,59%
Consommation	0,4720 €/m3	0,5210 €/m3	0,5300 €/m3	10,38%	1,73%
Taxes et redevances					
TVA	5,50%	5,50%	5,50%		
Redevance préservation	0,0754 €/m3	0,0650 €/m3	0,0660 €/m3	-13,79%	1,54%
Redevance pollution	0,3300 €/m3	0,3300 €/m3	0,3300 €/m3	0,00%	0,00%

Ces données conduisent à une facture moyenne pour 120 m³ :

Facture type pour une consommation de 120 m3/an (Année 2024)

	Prix janvier 2023	Prix janvier 2024	Variation en %	Montant en €/m³
Part collectivité				
Abonnement	24,00 €	24,00 €	/	0,20 €
Consommation	58,08 €	58,08 €	0,00%	0,48 €
Part exploitant				
Abonnement	23,86 €	24,24 €	/	0,20 €
Consommation	62,52 €	63,60 €	1,73%	0,53 €
Sous total hors taxes	168,46 €	169,92 €	0,87%	1,42 €
Taxes et redevances				
Redevance Préservation	7,80 €	7,92 €	1,54%	0,07 €
Redevance Pollution	39,60 €	39,60 €	0,00%	0,33 €
Sous total redevances	47,40 €	47,52 €	0,25%	0,40 €
TOTAL				
TOTAL Eau hors TVA	215,86 €	217,44 €	0,73%	1,81 €
TVA à 5,5%	11,87 €	11,96 €	0,73%	0,10 €
TOTAL TTC	227,73 €	229,40 €	0,73%	1,91 €

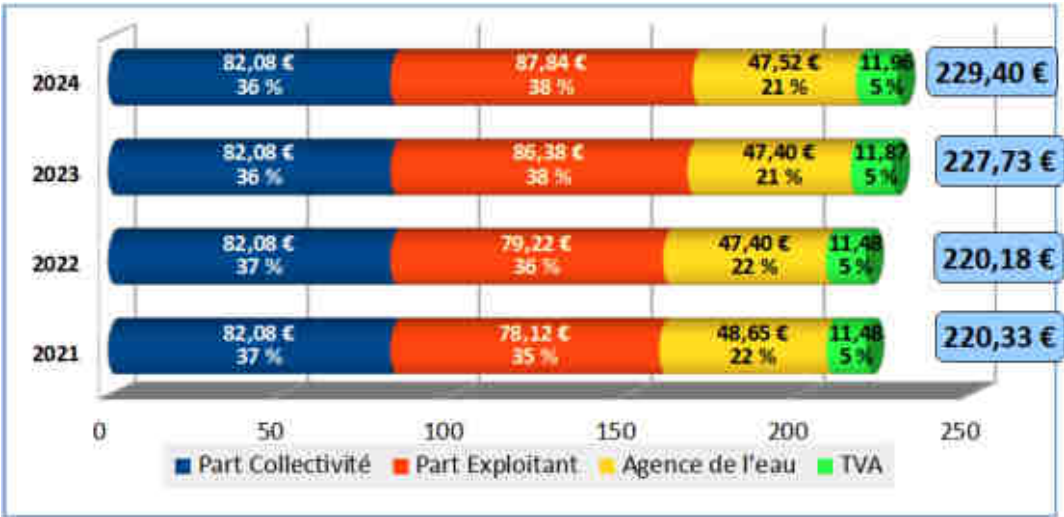
Le prix moyen de l'eau pour une consommation de 120 m3/an est de 1,91 €/m3 TTC (1,42 €/m3 HT), soit un total TTC de 229,40 €/an

Le poids de la part fixe (abonnement) est de 28,4 %, soit en dessous du seuil légal des 30%

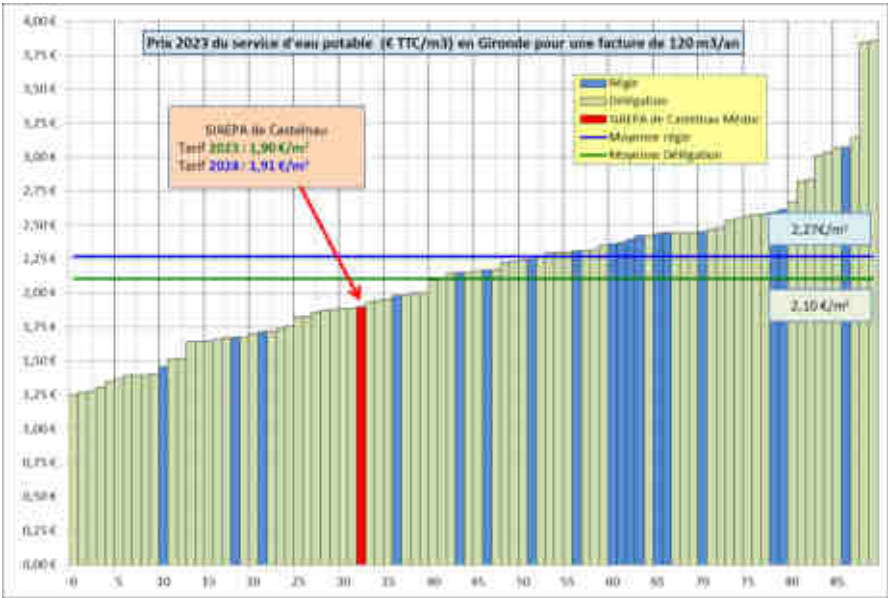
On constate donc une augmentation de moins de 2 € soit 0,73 % entre 2023 et 2024.

La composition du prix de la facture de l’eau potable est la suivante :

Composant d’une facture AEP de 120 m³/an



Le prix de l’eau en 2023 classe le Syndicat à la 32^e place sur les 89 collectivités de Gironde.



Le tarif est légèrement en dessous de la moyenne de 2,10 €/m³ sur la Gironde et encore plus loin de la moyenne Nationale des collectivités similaires avec 2,43 €/m³.

IV.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE

IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable

Conformément aux éléments financiers décrits ci-dessus, les recettes 2023 du service d’eau peuvent être estimées dans le tableau suivant :

Une petite baisse
des recettes non
explicable

2023	Syndicat	Exploitant	
Nombre d'abonnés	6 441		
Volume vendu	655 923 m3		
Prix abonnement	24,00 €/an	24,05 €/an	Tarif moyen
Prix au m3	0,4840 €/m3	0,5255 €/m3	
Recettes			TOTAL
Part fixe	154 584,00 €	154 906,05 €	309 490,05 €
Consommation	317 466,73 €	344 687,54 €	662 154,27 €
Total théorique	472 050,73 €	499 593,59 €	971 644,32 €
RAD 2023	465 482,00 €	506 566,00 €	972 048,00 €
Rappel RAD 2022	474 646,00 €	464 081,00 €	938 727,00 €
Différence	-9 164,00 €	42 485,00 €	33 321,00 €

Nota : Ces chiffres ne correspondent pas au compte administratif qui intègre des montants correspondant à deux exercices, en fonction des dates de reversement de la part collectivité par l'exploitant.

On note une petite baisse des recettes indiquées au RAD, ce qui n’est pas compréhensible.

IV.2.2 - Compte administratif

Conformément au compte administratif voté par l’Assemblée Syndicale, on peut retenir le bilan financier dans le tableau suivant.

Un compte
administratif avec
une balance
largement positive
permettant de
réaliser les
prochains travaux
sans emprunts

2023		Investissement	Exploitation	TOTAL
Résultat exercice 2023	Dépenses	602 895,48 €	350 680,67 €	953 576,15 €
	Recettes	259 342,86 €	520 473,60 €	779 816,46 €
	Balance	-343 552,62 €	169 792,93 €	-173 759,69 €
Report exercice 2022		953 789,85 €	1 157 895,12 €	2 111 684,97 €
Résultat cumulé au 31/12/2023		610 237,23 €	1 327 688,05 €	1 937 925,28 €
Reste à réaliser (dépenses - recettes)		23 976,60 €		23 976,60 €
Clôture exercice 2023		586 260,63 €	1 327 688,05 €	1 913 948,68 €

La balance est positive malgré des dépenses importantes pour les travaux mais le compte reste équilibré grâce aux bons résultats des années précédentes.

Les disponibilités financières diminuent cependant, le montant des dépenses étant supérieur à celui des recettes.

IV.2.3 - Évolution de la dette

En fonction des éléments du compte administratif 2022, on obtient les données suivantes :

Un service peu
endetté et une
dette qui s'est
stabilisé à
44 000 €/an
jusqu'en 2029

Année	2022	2023	Variation	
			en montant	en %
Encours de la dette	325 436,97 €	294 061,71 €	-31 375,26 €	-9,6%
Remboursement annuel	43 949,95 €	44 005,48 €	55,53 €	0,1%
dont capital	30 343,50 €	31 375,26 €	1 031,76 €	3,4%
dont intérêts	13 606,45 €	12 630,22 €	-976,23 €	-7,2%
Nombre d'abonnés	6 310	6 441	131,00 €	2,1%
Dette par abonnés	51,57 €	45,65 €	-5,92 €	-11,5%
Remboursement annuel par abonné	6,97 €	6,83 €	-0,13 €	-1,9%

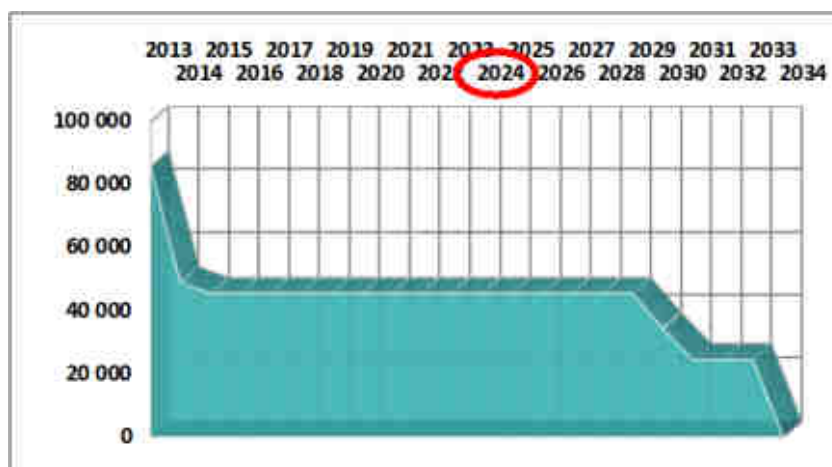
Il ne reste plus que 4 emprunts en cours.

Le prochain arrêt d'emprunt interviendra en 2029. L'annuité se stabilise à environ 44 000 € jusqu'en 2029.

Année début	Libellé	Prêteur	Durée	Type taux	Taux	Durée restante	Date fin	Montant initial	Montant restant dû	Annuité de l'année 2022		
										Capital	Intérêts	Annuité
2003	Tvx Eau	CLF	30 ans	Fixe	4,70%	10	2033	73 000,00 €	35 225,89 €	2 650,84 €	1 935,50 €	4 586,34 €
2005	Gd Pouj.	CLF	25 ans	Fixe	3,50%	7	2030	163 600,00 €	60 358,83 €	7 451,62 €	2 475,08 €	9 926,70 €
2006	Tvx Eau	CA	23 ans	Fixe	4,05%	6	2029	177 000,00 €	144 103,79 €	12 688,52 €	7 243,80 €	19 932,32 €
2008	Tvx Eau	CE	25 ans	Fixe	4,20%	10	2033	305 000,00 €	54 373,20 €	8 584,28 €	975,84 €	9 560,12 €
GÉNÉRAL								718 600,00 €	294 061,71 €	31 375,26 €	12 630,22 €	44 005,48 €

Le service reste donc peu endetté. L'état de la dette est détaillé ci-dessous

Un service peu
endetté mais pas
d'évolution de la
dette avant 2029



V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE - INDICATEURS DE PERFORMANCE

La réglementation (Décret du 2 mai 2007 et circulaire du 28 avril 2008) impose la production d'indicateurs de performance. Le tableau suivant donne leur évolution ainsi que la valeur moyenne issue du site de l'ONEMA.

N°	Désignation	Unité	2022	2023		Valeur ONEMA
P101.1	Conformité microbiologique	%	100	100	/	98
P102.1	Conformité physico-chimique	%	100	97,4	-	96
P103.2	Connaissance patrimoniale	%	100	100	/	103
P104.3	Rendement du réseau	%	85,90	82,30	-	79
P105.3	Indice linéaire volumes non comptés	m ³ /km/j	1,36	1,71	-	2,68
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	1,33	1,66	-	2,42
P107.2	Taux moyen de renouvellement	%	0,00	0,19	+	0,63
P108.3	Indice de protection de la ressource	%	80,00	80,00	/	77,6
P109.0	Montant des actions de solidarité	€/m ³	0,0010	0,0010	/	0,01
P151.1	Taux des interruptions non programmées	Nb/1000	1,58	3,11	-	3,20
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture	%	100	100	/	98
P153.2	Durée d'extinction de la dette	ans	0,9	0,9	/	4,00
P154.0	Taux d'impayés	%	2,29	0,98	+	2,74
P155.1	Taux de réclamations	%	0,95	1,55	/	4,3
D101.0	Nombre d'habitants desservis	Hab	13 763	13 950	/	/
D102.0	Prix TTC du service pour 120 m ³ (année n+1)	€/an	1,90	1,91	-	2,43
D151.0	Délai maximal d'ouverture d'un branchement	j	1	1	/	/
CLE1	Indice d'avancement de la sectorisation	%	100 %	60 %	--	/

Les valeurs de l'ONEMA sont issues de la synthèse nationale PXX : données obligatoires uniquement pour les collectivités disposant d'une CCSP. Valeur en rouge : moins bon que les chiffres ONEMA ++ : évolution favorable -- : évolution défavorable

On constate donc les points suivants :

- Pour 2023, l'évolution reste limitée par rapport à 2022
- Le taux de conformité microbiologique et physico-chimique restent au dessus des moyennes même si l'indice physico-chimique diminue à cause d'une mesure de CVM
- Le taux de connaissance patrimoniale est toujours trop faible et en-dessous des engagements du contrat (valeur de 110). Il faudrait améliorer la localisation des branchements et la réalisation d'un programme de renouvellement des canalisations.
- Le rendement et les indices linéaires se dégradent légèrement mais restent meilleurs que la moyenne nationale. Il est rappelé que les chiffres 2020 sont anormaux
- L'indice de protection de la ressource est redevenu correct car les procédures pour les forages de Macavin sont terminées. On devrait pouvoir atteindre la note de 100 %
- L'indice de renouvellement est à 0,19 car le Syndicat ne fait pas assez de renouvellement
- Le taux d'impayés a baissé fortement
- Le taux de réclamation revient aux valeurs avant COVID
- l'indice d'avancement de la sectorisation n'est pas bon car le délégataire a trop traîné pour remplacer un débitmètre.
- Le prix du m³ pour une facture de 120 m³ situe la collectivité en dessous de la moyenne des collectivités de même taille. Le prix sur le Syndicat situe les communes en dessous de la moyenne départementale.

D'autres indications chiffrées sont données en annexe.

ANNEXE 1 : Fiches de synthèse de l'ARS**QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?****ZONE DE DISTRIBUTION : CASTELNAU**

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée est de bonne qualité.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
Votre réseau est alimenté par les captages : L'HOSPICE 3, MACAVIN 1, MACAVIN 2. L'eau subit un traitement de déferriation et de désinfection avant d'être distribuée sur le réseau. Votre réseau alimente de façon permanente 5 communes (AVENSAN, CASTELNAU-DE-MÉDOC, LISTRAC-MÉDOC, MOULIS-EN-MÉDOC, SALAUNES), soit 13763 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES EAUX CASTELNAU MÉDOC ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAUX CGE » qui assure l'exploitation du réseau.	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 35 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
	NITRATES	A Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 11 Valeur moyenne : 0,281 mg/L Valeur maxi : 0,62 mg/L
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 221 Valeur maxi : 0 microgramme/L
	FLUOR	A Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 28 Valeur moyenne : 0,121 mg/L Valeur maxi : 0,14 mg/L
	DURETÉ	Eau dure Nombre de prélèvements : 11 Valeur moyenne : 20,4 °f Valeur maxi : 24,9 °f
	FER	Dépassements ponctuels de la référence de qualité Nombre de prélèvements : 39 Valeur moyenne : 134 microgramme/L Valeur maxi : 630 microgramme/L

Quelques conseils	
TEMPÉRATURE	Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).
PLOMB	Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ADOUCEUSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin	
	Retrouvez les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 02/05/2024

UDI 033000449

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS Nouvelle-Aquitaine Délégation Départementale de la Gironde - 103 bis rue Belleville CS 91704 33063 Bordeaux Cedex.

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/>

09 69 37 00 33

ars-dd33-eaux@ars.sante.fr @

Gestionnaire du ou des captages : SYNDICAT CASTELNAU

Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
L'HOSPICE 3	FORAGE	CASTELNAU-DE-MED OC	07788X0033	Procédure terminée (captage public)	10/12/2012	10/11/2016	13/02/2017	80 %
MACAVIN 1	FORAGE	CASTELNAU-DE-MED OC	08023X0084	Procédure terminée (captage public)	05/04/2017	11/07/2019	21/09/2019	80 %
MACAVIN 2	FORAGE	CASTELNAU-DE-MED OC	08023X0086	Procédure terminée (captage public)	05/04/2017	11/07/2019	21/09/2019	80 %

Unité de distribution CASTELNAU (033000449)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	35	39
Nombre de prélèvements non-conformes	0	1
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	97,44 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE AEP

Collectivité : **SIAEPA de Castelnau Médoc**
 Service : **Eau potable** Exercice : **2023**
 Nombre d'abonnés : **6 441** dont domestiques : **6 431** (6320 abonnés en 2022 soit 121 de plus)
 Population : **13 950** Ration ab/hab : **2,17**

A - Calculs des indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007**1 - Qualité des eaux distribuées**

	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimique		
	Nombre d'analyse	Conformité		Nombre d'analyse	Conformité	
		Nombre	%		Nombre	%
Exploitant	40	40	100,0%	25	25	100%
ARS	35	35	100,0%	39	38	97,4%
TOTAL	75	75	100,0%	64	63	98,4%

Paramètres de non-conformité soumis à limite de qualité : 1 analyse avec CVM

Paramètres de non-conformité soumis à référence de qualité : 1 turbidité, 5 teneur en fer et 4 CVM

Le taux de conformité bactériologique (P101.1) est de 100 %

(rappel 2022 : 100 %)

Le taux de conformité physico chimique (P102.1) est de 97,4 %

(rappel 2022 : 100 %)

L'indice de qualité des eaux distribuées est de : **99,3%**

(cumul données ARS et délégataire)

2 - Indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B)**A - Plan des réseaux**

Existence d'un plan complet des réseaux et autosurveillance

Plan mis à jour annuellement

B - Inventaire des réseaux (si A = 15)

Inventaire de 50% des réseaux et mise à jour

Matériaux et diamètre connus (% de connus)

Date de pose (% linéaire connu)

C - Compléments

Localisation des ouvrages annexes

Mise à jour inventaire équipements électromécanique

Localisation des branchements

Précision sur compteur des branchements

Identification des secteurs de recherche de fuites et travaux

Documents sur autres interventions : purge, renouvellement

Mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

Existence d'une modélisation du réseau

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10	X		10
5	X		5
TOTAL A			15
10	X		10
0 à 5		100%	5
0 à 15		100%	15
TOTAL A+B			45
10	X		10
10	X		10
10		X	
10	X		10
10	X		10
10	X		10
10		X	
5	X		5
TOTAL			100

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux eau potable est de 100 sur 120

L'indice de l'année 2022 était de : 100 sur 120

3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Valeur des indices

0% : aucune action

20% : Etudes en cours

40% : Avis de l'hydrogéologue

50% : Dossier déposé en Préfecture

60% : Arrêté préfectoral

80% : Servitude et travaux terminés

100% : Suivi après établissement complet

Nom ressource	Type	N° BSS	Nappe	Volume annuel	Débit Nom.	Indice
L'Hospice 3	Forage	07788X0033	Eo. Sup. Moy	421 686 m3/an	1 123 m3/h	80%
La Pailleyre	Forage	07777X0003	Eo. Moy	0 m3/an	0 m3/h	20%
Macavin 1	Forage	08023X0084	Oligocène	193 373 m3/an	1 050 m3/h	80%
Macavin 2	Forage	08023X0086	Oligocène	216 888 m3/an		80%

	2023	2022
L'indice global d'avancement de la protection de la ressource est de :	80,0%	80,0%
L'indice donné par l'ARS (calcul sur débit théorique) est de :	80,0%	80,0%

4 - Rendement du réseau de distribution

	2023		2022	Evolution
V0 : Volume annuel prélevé (année civile):	835 879	m ³ /an	833 581	0,3%
Volume pour usage des stations :	30 935	m ³ /an	38 751	-20,2%
V1 : Volume annuel produit (année civile) :	804 944	m ³ /an	794 830	1,3%
V2 : Volume annuel acheté :	4 336	m ³ /an	5 045	-14,1%
V3 : Volume annuel exporté :	3 708	m ³ /an	4 078	-9,1%
Total volume mis en distribution (relève):	796 744	m ³ /an	802 338	-0,7%
V4 : Total volume sur année civile :	805 572	m ³ /an	795 797	1,2%
Volume comptabilisé sur relève :	651 015	m ³ /an	685 278	-5,0%
V7: Volume comptabilisé sur 12 mois :	658 228	m ³ /an	679 691	-3,2%
V8 : Volume consommé non compté :	1 640	m ³ /an	1 750	-6,3%
V9 : volume consommé pour le service :	2 781	m ³ /an	1 483	87,5%
Volume consommé autorisé sur relève :	655 436	m ³ /an	688 511	-4,8%
V6 : Total volume consommé autorisé 365j :	662 649	m ³ /an	682 924	-3,0%
Pertes entre relèves :	141 308		113 827	24,1%
V5 : Pertes sur année civile :	142 923		112 873	
Remise de fuites :	2 305 m3		7 087	-67,5%

	2023	2022
Rendement primaire réseau = Volume total comptabilisé / Volume mis en distribution	81,7%	85,4%
Rendement consommateurs = (Volume facturé+exporté+non compté)/ Volume distribué	81,9%	85,6%
P104.3 Rendement net = (Vol. consommé autorisé + vente) / (Vol. mis en distribution + achat)	82,3%	85,9%
Rendement minimal selon décret du 27/01/2012	Valeur : 66,5%	Oui Oui

5 - Indices linéaires

Nombre de kilomètre de réseau :	235,45	km		
Volume journalier non compté :	403,7	m ³ /jour	soit :	147 344 m ³ /an
Volume journalier de perte :	391,6	m ³ /jour	soit :	142 923 m ³ /an

	2023	2022	2021	2020	2019	Total
Nombre de kilomètre renouvelé :	0,000	0,000	0,000	0,000	0,008	0,008
Nombre de kilomètre renforcé :	2,267					2,267
Total	2,267	0,000	0,000	0,000	0,008	2,275

	2023	2022
Indice linéaire des volumes non comptés = Volume journalier non compté / km	1,71	1,36
Indice linéaire de pertes en réseau = Volume journalier de perte / km	1,66	1,33
Indice linéaire des consommations = Volume journalier (consommé+service+vente) /km	7,65	8,11
Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans	0,19%	0,00%

Nota : Les indices linéaires sont en m³/km/jour et sont calculés sur 365 jours

6 - Indices liés au fonctionnement du service

			2022
Nombre d'abonnés domestiques :	6 441	abonnés	6 310
Nombre de réclamations :	10	réclamations	6
Nombre de remise en eau :	658	ouverture	658
Délai contractuel d'ouverture du branchement :	1	jours	1
Nombre de non respect du délai d'ouverture :	0	Non respect	0
Nombre de coupures d'eau non programmées :	20		10

	2023	2022
Taux de réclamations = Nombre de réclamation pour 1 000 abonnés	1,55	0,95
Taux d'occurrence des coupures non programmées = Nbre coupure pour 1000 abonnés	3,11	1,58
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%	100,0%

7 - Indices financiers

Nombre d'abonnés : 6 441 Consommation : 0,4840 €/m3
 Montant abonnement : 23,56 €/an Volume vendu : 651 015 m3

Recettes 2023		Dépenses 2023	
Vente d'eau :	473 976,21 €	Frais généraux :	42 664,13 €
Produits financiers :	13 629,63 €	Charge du personnel :	39 377,78 €
Subventions d'exploitation :	0,00 €	Intérêts de la dette :	12 522,73 €
Recettes d'investissement :	60 000,00 €	Capital de la dette :	31 375,26 €
Report année 2022 :	2 111 684,97 €	Immobilisation :	543 556,02 €
Divers :	4 902,51 €	Divers :	56 773,17 €
TOTAL Recettes :	2 664 193,32 €	TOTAL Dépenses :	726 269,09 €
Bilan : 1 937 924,23 €		Reste à réaliser : 23 976,60 €	
Clôture 2023 : 1 913 947,63 €			

Nota : Toutes les opérations budgétaires ne sont pas indiquées

	2023	2 022	Variation	
			en valeur	en %
Encours de la dette	294 061,71 €	325 436,97 €	-31 375,26 €	-9,6%
Recettes totales	552 508,35 €	635 949,45 €	-83 441,10 €	-13,1%
Dépenses totales	726 269,09 €	425 314,74 €	300 954,35 €	70,8%
Capital remboursé	31 375,26 €	30 343,50 €	1 031,76 €	3,4%
Amortissements	199 342,86 €	206 221,82 €	-6 878,96 €	-3,3%
Montant des factures impayées AEP :	12 183,00 €	1 246 925 €	2022	79 115,00 €
Montant des abandons de créances FSL :	494,00 €	19 dossiers	658 228 m3	981,00 €
Dégrèvement pour fuites (deleg seul):	2 305 m3	12 635 €	7 087 m3	12 635 €
			2023	2022
Epargne brute = recettes réelles - dépenses réelles hors capital remboursé			341 171 €	356 830 €
Durée d'extinction de la dette = rapport Encours / Epargne brute			0,9 ans	0,9 ans
Taux d'impayés			0,98%	2,29%

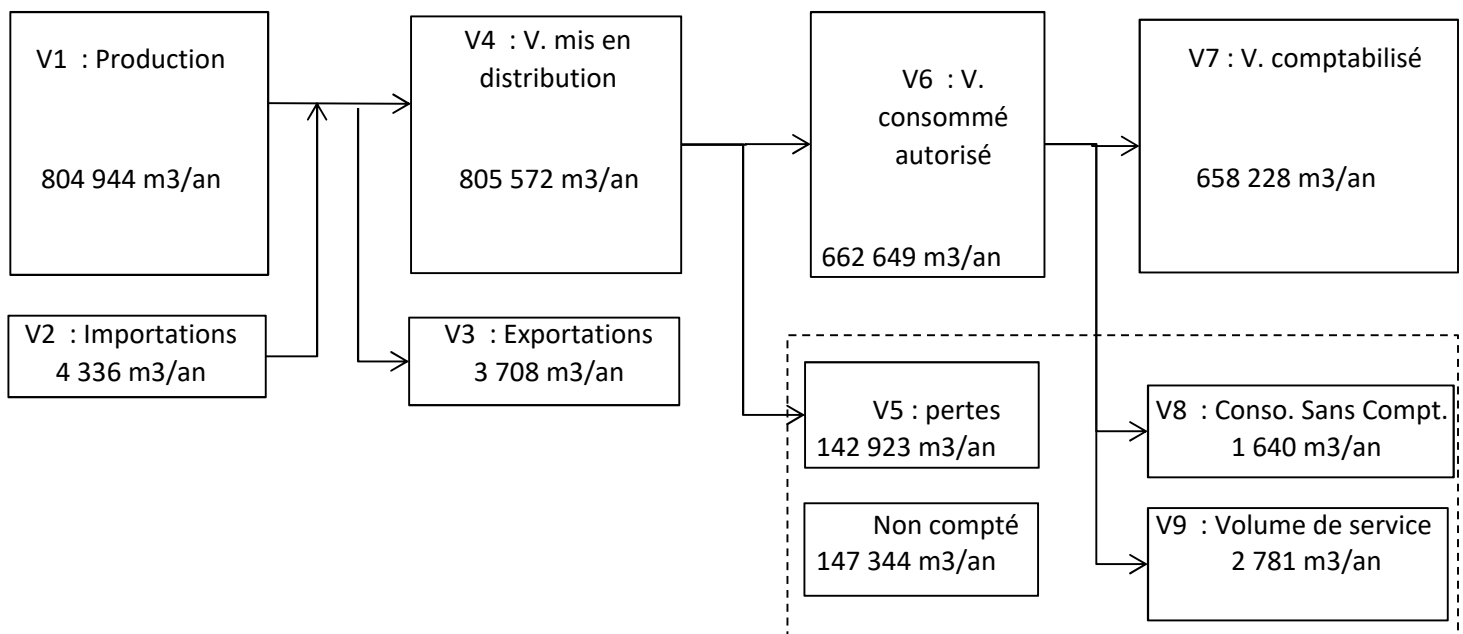
B - Synthèse des indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007

Code fiche	Intitulé	Valeur
A - Indicateurs descriptifs du service		
D. 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis 2,17 habitant / abonné	13 950
D. 102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1,91 €/m3
D. 151.0	Délai maximal d'ouverture d'un branchement	1 jours
B - Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des eaux distribuées pour le critère microbiologie	100,0%
P102.1	Taux de conformité des eaux distribuées - critères physico chimiques	97,4%
P103.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	100 sur 120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	82,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	1,71 m3/km/jour
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	1,66 m3/km/jour

Code fiche	Intitulé	Valeur
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,19%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80,0%
P109.0	Montant des abandons de créance ou fond de solidarité n = 19	0,001 €/m3
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service	3,11 u/1 000 abo
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%
P153.2	Durée d'extinction de la dette	0,9 ans
P154.0	Taux d'impayés sur la facturation de l'année précédente	0,98%
P155.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	1,55
C - Indicateurs CLE Gironde		
CLE1	Indice d'avancement de la sectorisation	100%

NC : Non calculé car données indisponibles

: obligatoire car CCSPL

C - Données et indicateurs de performance selon le Sage Gironde et arrêté 2007

Édition avril 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2022, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,23 euros TTC/m³ dont 2,12€ TTC/m³ pour l'eau potable et 2,11€ TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 507,60 euros par an et une mensualité de 42,30 euros en moyenne. (Données SISFEA 2021)

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPPS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2015-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la ou le maire ou à la ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPPS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La ou le maire ou la ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information de l'agence de l'eau et de l'assainissement.

RPPS - Les réponses à vos questions : <https://www.adour-garonne.fr/gestion/pag-vos-questions>

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Édition avril 2024

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 262 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

 0,05 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés	 2,10 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernées	 68,5 € de redevance domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)
 8,90 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits	 100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2023	 1,80 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payés par les pêcheurs et les chasseurs
 2,70 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants	 3,45 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques	 12,50 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Adour-Garonne.

 7,20 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau	 14,30 € pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eau, éducation, information et international)	 22,15 € aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales et la gestion des eaux de pluie
 15 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution et la gestion de la ressource en eau dans l'agriculture	 100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2023	 5 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable
 13,50 € aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau (hors agriculture)	 22,85 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides)	

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2023

En 2023, l'Agence s'est mobilisée pour accompagner au mieux les projets sur le terrain, et ce malgré un contexte économique compliqué pesant sur le coût des investissements. Plus de 220 millions d'euros d'aides ont été attribués sur l'ensemble du bassin. Le fonds vert est venu compléter les aides de l'Agence pour accélérer la transition écologique des territoires. En 2023, il a permis près de 30 M€ d'investissements supplémentaires et 300 opérations financées.

EN 2023...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 70% des aides attribuées par l'Agence en 2023 ont été consacrées de façon **directe** ou **indirecte à l'adaptation au changement climatique** : solutions fondées sur la nature ; gestion et partage de la ressource ; économies d'eau ; gestion durable des eaux de pluie ; étude ; sensibilisation ; communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 55 millions d'euros d'aides qui ont permis de soutenir : la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En 2023, le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne (PACC) a fait l'objet d'un complément au PACC en deux volets adoptés par le Comité de Bassin. Ce travail a permis de mettre à jour les connaissances scientifiques et de faire un point d'étape des actions du PACC.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/medias/publications/complement-pacc-point-etape-perspectives>

LANCEMENT DE TEMPO LE MAG DE L'EAU DU GRAND SUD-OUEST

L'eau essentielle est présente partout dans nos quotidiens. Face au changement climatique, il est temps d'agir pour la préserver. Chaque mois, Tempo'O décrypte les enjeux de l'eau et vous invite à la rencontre des acteurs qui s'engagent pour son avenir. Tempo'O c'est une émission de 26 minutes, des reportages de terrain, un podcast et des articles, tous consacrés à l'exploration d'un enjeu de l'eau sur notre bassin.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/tempo>



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes

ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km. Sur ses 8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats éparés. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Siège
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
90 rue du Fétetra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations

ATLANTIQUE-DORDOGNE

BORDEAUX (dép. 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86)
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 11 19 99

SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHÉ

(dép. 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87)
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larché
05 55 88 02 00

Délégation

ADOUR ET CÔTIÈRES

PAU (dép. 40 • 64 • 65)
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations

GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE

TOULOUSE (dép. 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82)
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 80

RODEZ (dép. 12 • 30 • 46 • 48)

Rue de Bruvelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
05 65 75 56 00



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur
www.eau-grandsudouest.fr

1964 **1** MISSION COMMUNE

Première loi pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !



2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.

Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>